



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 26 mars 2004**

**Subvention à l'association La Colline**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 mars 2004

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :**

Mademoiselle Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004**

Monsieur Guillaume JUIIN, Adjoint au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire,

Une convention du 3 novembre 1992, reconduite le 14 décembre 1995, a été passée entre l'Etat, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort pour la mise en place d'une équipe éducative de rue en direction des publics en grande difficulté. Chacune des institutions prenait en charge un poste d'éducateur spécialisé.

Cette convention, dont la gestion a été confiée à l'association La Colline, s'est trouvée transférée le 20 mars 2000 à la Communauté d'Agglomération de Niort, en même temps que la compétence « jeunesse ». Arrivée à son terme le 31 décembre 2000, elle a été renouvelée pour l'année 2001.

Elle prévoyait, dans son article 8, que l'équipe éducative de rue était financée par les partenaires financiers :

- soit par la mise à disposition d'un agent ;
- soit par le financement d'un poste.

Ce financement incluait également une subvention de fonctionnement financée à parité et son montant était fixé d'un commun accord sur les bases des conclusions d'un comité de pilotage.

La compétence « jeunesse » est revenue à la Ville de Niort le 1<sup>er</sup> juin 2001. Toutefois, l'accord des partenaires financiers fixant le montant de la participation n'a pas donné lieu à une décision expresse de la Ville de Niort, alors que les crédits prévus à la Communauté d'Agglomération ont été transférés à la Ville par l'effet des transferts de charges.

Il convient aujourd'hui de régulariser nos relations avec l'association La Colline et d'acter l'accord intervenu entre les partenaires financiers en versant la subvention d'un montant de **33 588,29 €** ;

*Imputation budgétaire : 65.5242.6574 # 03830*

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention jointe ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer, et à verser à l'association concernée la subvention afférente conformément aux dispositions mentionnées dans la convention.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Guillaume JUIIN**